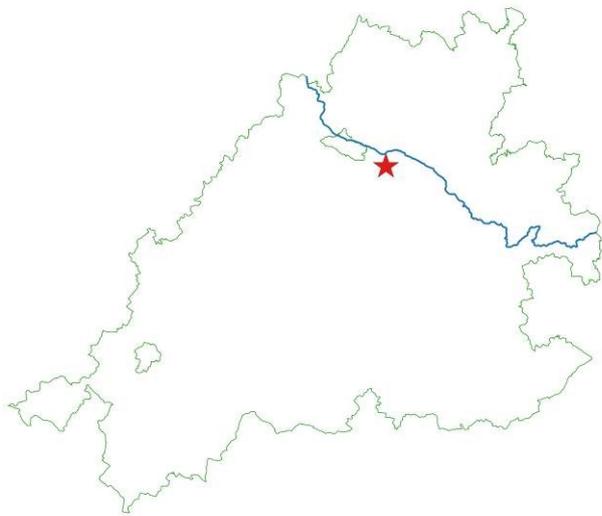




notice de gestion simplifiée



Réalisé par :



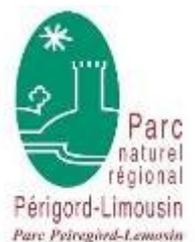
Adhérent :

Communauté de Communes Ouest Limousin

La Monnerie

87150 Oradour-sur-vayres

Le 14 décembre 2017



Sommaire

1 Description du site.....	2
1.1 Localisation.....	2
1.2 Hydrologie.....	4
1.3 Géologie.....	5
2 Activité socio-économique.....	5
2.1 Description de l'activité.....	5
2.2 Pratiques de gestion.....	6
3 Diagnostic écologique.....	7
3.1 Habitats et Flore.....	7
3.2 Faune.....	11
3.3 Objectifs et prescriptions de gestion.....	12

Introduction

Outre sa contribution à une meilleure connaissance scientifique, le présent document est un outil d'aide à la décision pour le gestionnaire de parcelles humides. Il s'inscrit également dans un cadre plus global de réseau de gestionnaires de zones humides. Ce réseau permet de mettre en relation les différents acteurs (agriculteurs, particuliers, techniciens des collectivités et services de l'état, ...) intervenant dans la gestion des milieux humides afin de bénéficier des expériences et des compétences de chacun.

Ce document est réalisé par l'animateur de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Périgord-Limousin (Guillaume DEYZAC, chargé de mission « Zones Humides » du PNR Périgord-Limousin). Il a pour objectifs de présenter un diagnostic et des actions de gestion en faveur de la sauvegarde des milieux humides. Le diagnostic est réalisé sous une forme allégée et permet de mettre en évidence :

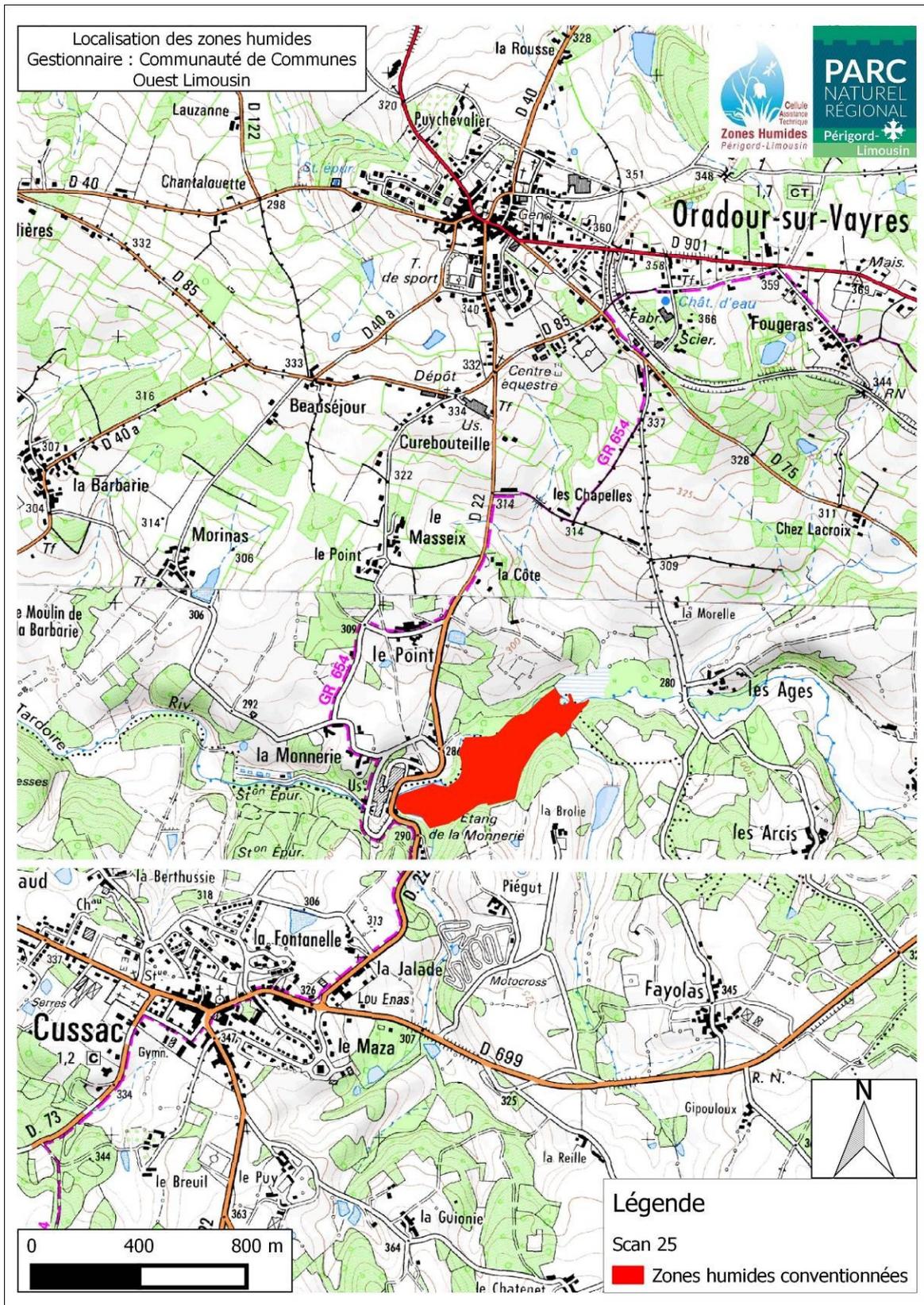
- ✓ la localisation des parcelles humides concernées ;
- ✓ l'hydrologie et la géologie du site ;
- ✓ les pratiques liées à l'activité socio-économique au droit de la zone humide (agriculture, industrie, assainissement, ...).
- ✓ les différents habitats selon la typologie EUNIS ou le guide d'identification simplifiée des zones humides du Limousin (DIREN Limousin et Conservatoire Botanique National du Massif Central, 2009) ou le manuel d'identification de la végétation des zones humides du bassin Adour-Garonne (Conservatoire Botanique National Sud Atlantique et Midi-Pyrénées, Agence de l'Eau Adour-Garonne, DIREN Aquitaine et Midi-Pyrénées) ;
- ✓ les principales espèces floristiques banales ou à statuts.

Les prescriptions de gestion découlant de ce diagnostic seront déterminées en étroite concertation avec le gestionnaire. Elles viseront à préserver et valoriser l'ensemble des fonctions attribuées aux zones humides et notamment l'intérêt hydrologique et la diversité écologique de ces milieux.

1 Description du site

1.1 Localisation

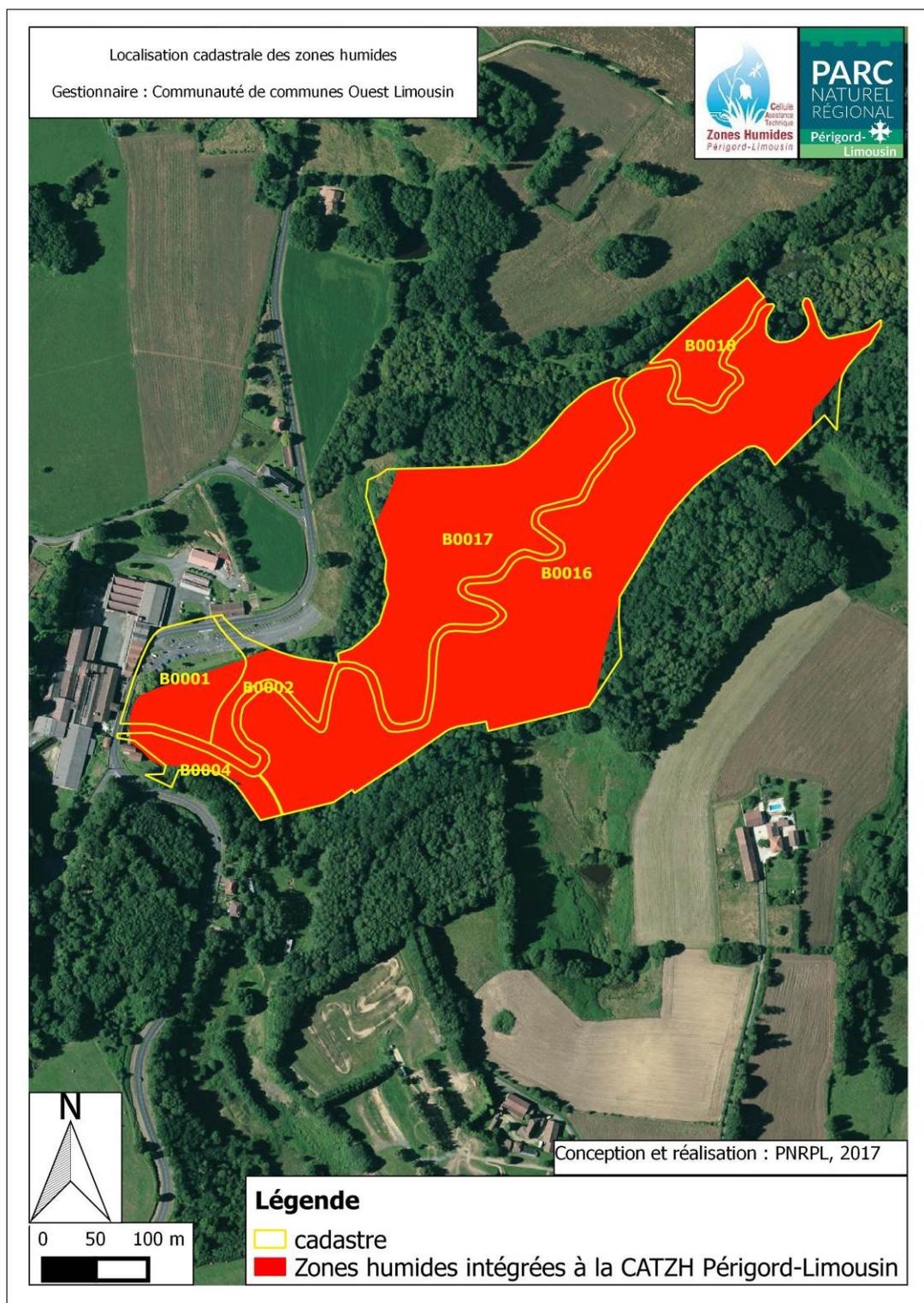
Les parcelles concernées par le présent document appartiennent et sont gérées par la Communauté de Communes Ouest Limousin. Elles sont localisées au lieu-dit « La Monnerie» sur la commune de Cussac. Elles sont situées de part et d'autre de la rivière « La Tardoire », au droit et en amont de l'étang de la Monnerie, dont la digue est franchie par la RD 22 qui permet de relier le bourg de Cussac à celui d'Oradour-Sur-Vayres.



La communauté de communes est propriétaire et gestionnaire de l'ensemble des zones humides incluses dans les parcelles portant les références suivantes au cadastre :

Commune	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Superficie
Cussac	B	1	9 180 m ²
		2	5 220 m ²
		4	3 440 m ²
		16	63 870 m ²
		17	31 060 m ²
		18	5 340 m ²

1.2 Hydrologie



La rivière « La Tardoire » traverse les parcelles de zones humides faisant l'objet de ce plan de gestion. Un étang construit dans les années 1760 barre le cours de la Tardoire, et avait pour objectif de faire tourner un moulin seigneuriale. Jusqu'à maintenant, son niveau influençait les zones humides autour et stoppait la continuité écologique et sédimentaire de la rivière. De plus, son envahissement par la jussie et son envasement important ont scellé son sort. Des discussions entreprises depuis de nombreuses années ont permis de déboucher sur son effacement qui a débuté en 2017 et devrait se terminer en 2020. L'objectif est de restaurer la continuité de la rivière, qu'elle soit sédimentaire ou écologique. Son effacement devrait conduire à un abaissement du niveau d'eau des zones humides à proximité immédiate. La Tardoire devrait alors recréer un cours naturel dans l'emprise de l'actuel étang.

Ces travaux d'effacement du seuil de la Monnerie vont dans le sens de l'amélioration de l'état écologique et de la qualité de l'eau de la Tardoire. Des travaux sur d'autres seuils portés par le SYndicat Mixte des BASSINS Bandiat-Tardoire (SYMBA Bandiat-Tardoire) ont également eu lieu en 2017 sur la Tardoire, et devraient se poursuivre les prochaines années. Des actions sur les aménagements ou effacements d'étangs seront également proposées pour améliorer l'état écologique.

Ces différentes opérations ont pour objectif de répondre aux obligations fixées par la Commission Européenne. La Tardoire jusqu'au ruisseau de la Colle, qui est une masse d'eau à part entière est assignée d'un objectif d'atteinte du bon état écologique à l'horizon 2027. Le bon état chimique a été atteint en 2015.

1.3 Géologie

Les parcelles visées par cette notice de gestion se situent sur des roches métamorphiques, dont l'âge est estimé entre 480 et 540 millions d'années. Il s'agit de gneiss leptyniques rubano-oeillés à biotite. Ce type de roche appartient à l'unité inférieure des gneiss du Massif-Central, qui est très représenté dans ce secteur. Ces gneiss font partie de l'extrémité occidentale de l'arc du Thaurion, et sont situés à proximité immédiate de la faille de la Cordelle qui débute aux environs de Vayres, pour se terminer non loin de Saint-Sulpice les Feuilles (nord 87). Il est à noter que cette faille est une des plus importantes de la région et s'accompagne de filons de quartz qui peuvent être ponctuellement assez importants. Elle marque une différence très nette et tranchée de la géologie des terrains qui se trouvent de part et d'autre. Elle délimite notamment les massifs granitiques de Cognac-la Forêt et de Peury ... Ces terrains métamorphiques sont également bordés à l'ouest par des massifs granitiques qui expliquent la topographie locale plus mouvementée : les leucogranites de Saint-Mathieu et les granites à biotite d'Abjat-sur-Bandiat.

2 Activité socio-économique

2.1 Description de l'activité

La Monnerie est un ancien site industriel, composé de bâtiments d'usine et d'un étang en amont qui servait à retenir l'eau pour utiliser sa force motrice. L'existence du plan d'eau remonte au moins à la première moitié du XIXe siècle, comme en atteste sa présence sur le cadastre napoléonien de 1839. De 1870 à 1995, soit plus de cent ans, le site connaîtra une activité de production de textiles : droguet, feutre, filature.

Ce site a ensuite été racheté en 1998 par le SIVU (aujourd'hui communauté de communes), pour réaffecter ces bâtiments à différents usages (centres administratifs, entreprises, entrepôts). Si certains bâtiments ont été réaffectés, ce n'est pas le cas des milieux naturels aux alentours. Seuls les abords de la digue ont été entretenus pour préserver le cadre paysager.

Ainsi, petit à petit, l'étang s'est envasé et s'est partiellement végétalisé d'une espèce exotique envahissante, la jussie. Une étude du bureau d'étude NCA environnement a mis en évidence en 2013 les dégradations de l'étang et notamment la présence de :

- 27 900 m3 de vases au total,
- 1 mètre de vase en moyenne,
- 2,70 mètres de vase au plus profond,
- Métaux lourds problématiques : Cuivre, Nickel, Zinc.

Au regard de la production d'eau potable 20 km en aval sur la Tardoire (Roussines) et des multiples enjeux du site, la communauté de commune et le SYndicat Mixte du Bassin Bandiat-Tardoire (SYMBA Bandiat-Tardoire) ont engagé une réflexion qui a abouti en 2017, au lancement des travaux d'effacement de l'étang de la Monnerie Ces travaux dureront 4 ans et devraient donc se terminer en 2020 .

D'autres informations concernant cet effacement sont disponibles sur le site internet du SYMBA Bandiat-Tardoire : www.syndicat-bandiat-tardoire.fr

2.2 Pratiques de gestion

Comme cela a été évoqué précédemment, les zones humides faisant l'objet de cette notice de gestion ne font l'objet d'aucune gestion à l'heure actuelle.



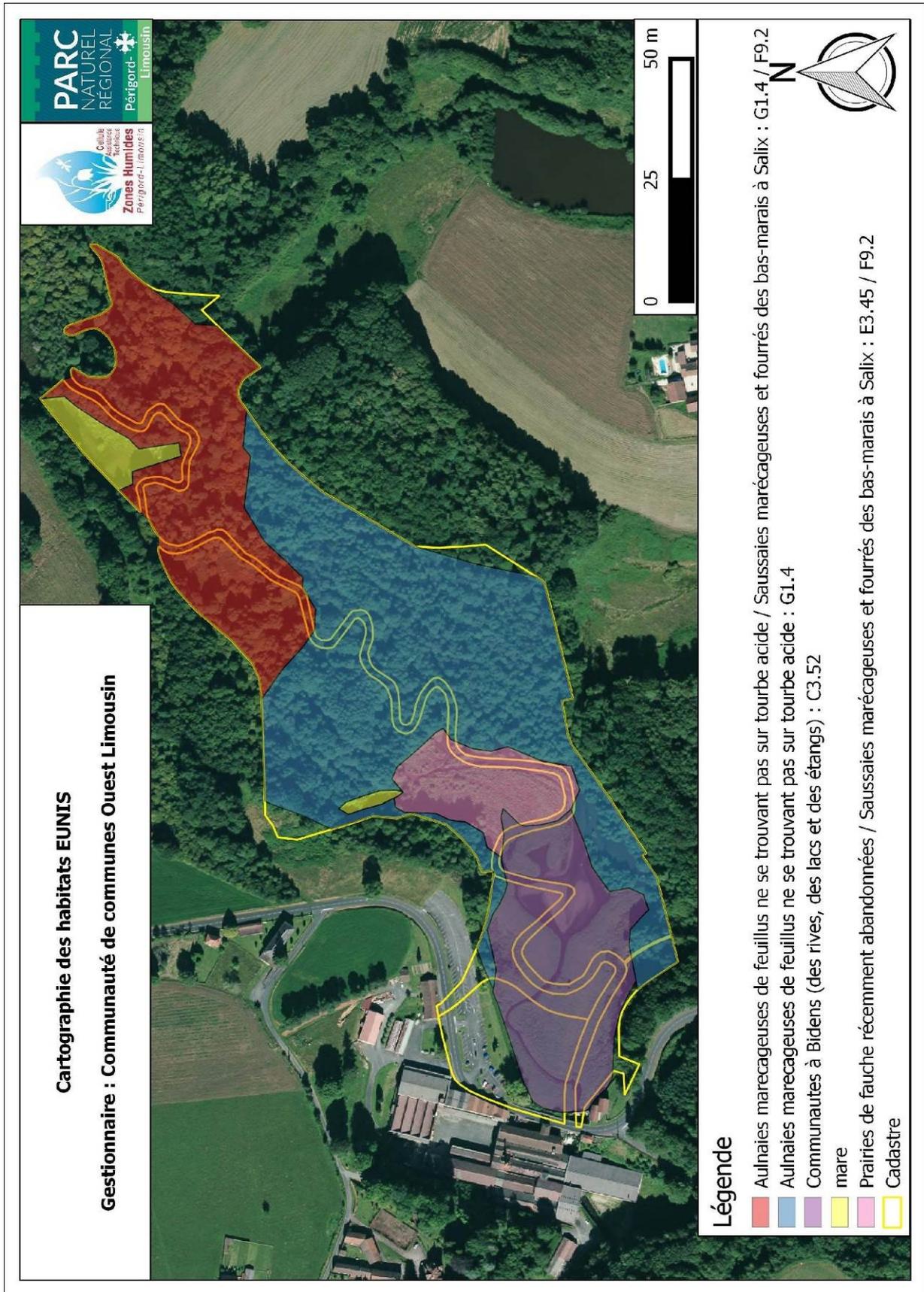


Comme on peut le constater sur la vue aérienne la plus récente, il n’y a plus réellement de surface en eau libre au niveau de l’emprise de l’étang. Ce dernier est recouvert de jussie en amont direct de la digue. Plus en amont, les zones humides se sont complètement boisées. Ce phénomène avait déjà débuté en 1978, mais les terrains de part et d’autre de la Tardoire matérialisés par des arbres (ripisylve) étaient assez ouverts.

3 Diagnostic écologique

3.1 Habitats et Flore

Les habitats humides présentés ci-dessous ont été caractérisés lors du diagnostic de terrain réalisé par le chargé de mission « zones humides » du Parc, le 31 août 2017 et le 20 septembre 2017. Les milieux ont été différenciés selon la typologie d’habitats EUNIS, valable à l’échelle européenne. L’ensemble des données surfaciques et cartographiques est issu d’un Système d’Information Géographique (SIG), utilisé par le Parc.



✓ Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à *Salix* : F9.2



La saussaie marécageuse correspond à une formation de saules dominants, constitués notamment de saules roux (*Salix atrocinerea*), de saules à oreillettes (*Salix aurita*), de saules cendrés (*Salix cinerea*), ... Ces saules s'hybrident régulièrement entre eux pour donner des individus aux phénotypes différents.

Le développement de cet habitat est lié à la déprise agricole, sur des terrains très engorgés d'eau et peu portants. Ainsi, souvent, ces

zones ne permettent pas l'accès à des engins agricoles et sont donc soustraites à la gestion.

On retrouve ce type de zones humides à plusieurs endroits du site, en mosaïque avec des milieux ouverts sur les anciennes prairies humides qu'il est en train de coloniser, ou à un stade de colonisation plus avancé, en mosaïque avec l'aulnaie marécageuse.

✓ Aulnaies marécageuses de feuillus ne se trouvant pas sur tourbe acide : G1.4

Cet habitat est le type de zones humides le plus représenté sur le site. Il est seul ou accompagné par la saussaie marécageuse sur des zones plates encadrées par des bras ou des affluents de la Tardoire. Dès les premiers contreforts, il disparaît au profit d'autres habitats humides ou secs. Les zones dans lesquelles il se développe sont des zones engorgées d'eau une bonne partie de l'année, avec de faibles écoulements et très peu de décomposition de matières organiques. Les espèces qui constituent ce milieu sur le site sont : l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le frêne commun (*Fraxinus excelsior*), la fougère femelle (*Athyrium filix-femina*), la laïche paniculée (*Carex paniculata*), la laïche lisse (*Carex laevigata*), la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'ortie royale (*Galeopsis tetrahit*), le gaillet des marais (*Galium palustre*), le jonc diffus (*Juncus effusus*), la baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), la menthe aquatique (*Mentha aquatica*), le scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) et l'ortie dioïque (*Urtica dioica*).



✓ Prairies de fauche récemment abandonnées : E3.45



Ce type d'habitat correspond aux prairies humides abandonnées, évoluant vers la mégaphorbiaie et la saulaie marécageuse (cf. habitat décrit précédemment). Etant déjà dans un stade d'évolution avancée, la saulaie s'est partiellement développée dans cet habitat. C'est pourquoi ces deux types de milieux sont marqués en mosaïque sur la cartographie d'habitats.

Cet habitat est dans le cas présent principalement colonisé par le gaillet des fanges

(*Galium uliginosum*), la laïche lisse (*Carex laevigata*), le lycoper d'Europe (*Lycopus europaeus*), l'ortie dioïque (*Urtica dioica*), la renouée poivre d'eau (*Persicaria hydropiper*), la menthe aquatique (*Mentha aquatica*), le scirpe des marais (*Scirpus sylvaticus*), la reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et l'angélique des bois (*Angelica sylvestris*). Ces deux dernières espèces signent notamment l'abandon ou la gestion très extensive des terrains.

✓ Communautés à Bidens (des rives, des lacs et des étangs) : C3.52

Il s'agit d'une communauté dense d'espèces annuelles plus élevées (taille maxi. 1m), qui colonise les vases riches en azote des étangs et des lacs asséchés. Sur le site, le Bidens forme une nappe dense qui ne permet pas aux autres espèces de se développer, mis à part la jussie. Cette dernière est une espèce envahissante, originaire d'Amérique du Sud très agressive qui prend la place des espèces indigènes. La jussie s'est fortement développée ces dernières années. Ainsi, au niveau de cet habitat, le Bidens qui alterne avec la jussie forment une floraison jaune assez uniforme pendant l'été.



✓ Mare



Un réseau de mares est présent sur le site. Deux sont disposées sur les terrains de la communauté de communes. Ces mares se situent dans un contexte assez fermé, composé de boisements humides aux alentours. Comme en atteste la photo, elles sont peu profondes et assez envasées du fait de leur non gestion. Ainsi, petit à petit, elles tendent à se combler naturellement. Sur la plus grande, la jussie est très présente. Cette mare est sûrement peuplée de poissons car des indices de présence de pêcheurs sont visibles autour.

La répartition des zones humides selon les différents habitats présentés précédemment est donnée dans le tableau ci-dessous :

Type d'habitat	Surface (m ²)
Aulnaies marécageuses de feuillus ne se trouvant pas sur tourbe acide / Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix	30 313
Aulnaies marécageuses de feuillus ne se trouvant pas sur tourbe acide	55 145
Prairies de fauche récemment abandonnées / Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix	8 577
Communautés à Bidens (des rives, des lacs et des étangs)	21 760
Mare	3 440
Total	119 235

Au total, la superficie de zones humides recensée est de 11,92 ha.

3.2 Faune

Aucun inventaire faunistique exhaustif n'a été réalisé pour cette notice de gestion.

Néanmoins, nous pouvons attirer l'attention du gestionnaire sur la diversité des espaces qui est favorable à une diversité d'espèces. Les milieux ouverts vers la digue de l'étang sont favorables à tous les anatidés et autres oiseaux d'eau. Ainsi, lors du diagnostic, de nombreux canards colverts ont été observés et également quelques hérons cendrés.

Les zones humides du site et notamment les mares sont aussi favorables aux odonates et amphibiens, notamment à la grenouille verte qui a été observé lors du diagnostic.

3.3 Objectifs et prescriptions de gestion

- ✓ Quelques préconisations générales visant à préserver et à améliorer l'intérêt écologique et la fonctionnalité des zones humides :

- **Les opérations de recalibrage des cours d'eau sont à proscrire.**

Les opérations de recalibrage modifient de façon durable les composantes physiques (profil en long et en travers, profondeur, vitesse du courant, morphologie des berges) physico-chimiques (MES, auto-épuration) et biologiques des cours d'eau. Elles ont des répercussions sur le fonctionnement des écosystèmes. Ces opérations s'accompagnent d'une diminution de la diversité des habitats et des espèces présentes. En outre, l'enfoncement du lit d'un cours d'eau abaisse le niveau de sa nappe d'accompagnement et est responsable par ce biais de la disparition ou de la diminution des zones humides, avec toutes les conséquences que cela peut avoir (accentuation des sécheresses, augmentation des phénomènes de crues, diminution des capacités épuratoires, etc.).

- **Toutes actions ou travaux visant à assécher les zones humides sont à prohiber.**

Le drainage, qui est une pratique récurrente dans l'agriculture, et d'autres actions ou travaux similaires conduisent à une modification du fonctionnement hydrologique des zones humides, voire à leur disparition totale par assèchement. Les cortèges floristiques et faunistiques, spécifiquement liés aux milieux humides sont ainsi fortement impactés. Au-delà de la zone humide elle-même, ces travaux ont des incidences sur le régime hydraulique des cours d'eau. Par exemple, une zone humide drainée évacue plus rapidement l'eau et perd par ce biais son pouvoir naturel de régulation des eaux (réduction des crues, soutien des étiages). Ils ont également une incidence sur la qualité des eaux superficielles, la circulation lente de l'eau au travers des zones humides assurant leur auto-épuration (par les plantes et le sol, en particulier tourbeux).

- **L'utilisation d'engrais et les traitements chimiques (produits phyto-sanitaires, ...) sont à bannir**

En effet, les engrais (nitrates, phosphates) et les produits phytosanitaires, utilisés notamment dans l'agriculture intensive, sont responsables de pollutions diffuses qui peuvent avoir de graves conséquences sur les milieux, les usages socio-économiques de la ressource en eau et la santé humaine.

- ✓ Opérations liées à la gestion des habitats et des espèces (GH)

- **Objectifs de gestion**

→ Conserver la ripisylve
→ Maintien des milieux ouverts
→ Restaurer les mares
→ Conserver les boisements humides
→ Mettre en place une valorisation du site

- **Prescriptions de gestion**

→ **Conserver la ripisylve**

Les abords de la Tardoire en amont de l'emprise de l'étang sont dotés d'une ripisylve dense et fonctionnelle qu'il est important de conserver et d'entretenir. Cette ripisylve est majoritairement peuplée par les aulnes et les frênes. Cette ripisylve est en place depuis de nombreuses années, puisqu'on la devine aisément sur la photo de 1978, avant que les boisements humides ne se développent. Composante essentielle du paysage, la ripisylve est un élément fondamental dans l'équilibre écologique des rivières. Dernier rempart avant le cours d'eau, elle participe à la régulation de la température de l'eau, elle contribue gratuitement à l'épuration des eaux et à la régulation des écoulements permettant d'atténuer les crues et les sécheresses. Elle stabilise les berges de la Tardoire en douceur et durablement sans pour autant chercher à

les figer vainement. Ses nombreux habitats accueillent un cortège faune/flore diversifié qui va être le témoin d'un bon fonctionnement des rivières.

Quelques interventions ponctuelles (coupe et évacuation) peuvent être réalisées sur les arbres dépérissants qui menacent la sécurité publique et qui peuvent devenir des embâcles problématiques pour la Tardoire. Pour cette opération, la communauté de communes pourra faire appel au SYMBA Bandiat-Tardoire.

→ **Maintien des milieux ouverts**

Les milieux encore ouverts sur le site de la Monnerie font l'objet d'une dynamique de fermeture par l'envahissement par des saules ou des aulnes, car ils ne sont pas entretenus. Ces milieux sont plutôt concentrés vers la queue d'étang et sont constitués par les habitats EUNIS suivants : « prairies de fauche récemment abandonnées » et « communautés à Bidens ». Avec l'effacement du seuil de l'étang, ces zones humides qui étaient inondées une partie de l'année le seront moins. La dynamique d'envahissement par le saule pourra alors être plus forte.

Pour conserver un aspect paysager agréable (assez ouvert) depuis les bâtiments de la Monnerie et le parking, et pour maintenir la biodiversité des zones humides sur le site, il serait intéressant de maintenir ces milieux humides ouverts. L'exercice peut s'avérer difficile, dans la mesure où ces milieux sont fragiles et on ne connaît pas encore l'évolution d'eau au niveau de l'emprise de l'étang suite à l'effacement du seuil. Ainsi, pour l'instant, les travaux à réaliser seraient les suivants :

- La coupe systématique des arbustes et arbres poussant dans ces milieux ouverts, et l'arrachage des souches si ces derniers forment des rejets ;
- La non perturbation du fonctionnement hydrologique de la zone. En effet, les alimentations d'eaux météoriques et des nappes superficielles ne doivent pas être modifiées ;
- Un broyage tous les 3-4 ans aux endroits qui seraient accessibles à une mécanisation adaptée (tracteur légers, chenillards, ...).

Des préconisations supplémentaires seront apportées par la CATZH Périgord-Limousin dans quelques années, en fonction de l'évolution du site suite à l'effacement du seuil.

→ **Restaurer les mares**

Sur le site, les mares sont constituées d'habitats aquatiques à conserver. Une faune typique peuple certainement ces mares et notamment certains amphibiens comme la salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), le triton marbré (*Triturus marmoratus*), le triton palmé (*Lissotriton helveticus*), la grenouille rousse (*Rana temporaria*), la grenouille verte...

Ces mares constituent un écosystème complexe à part entière qui est surtout intéressant pour la biodiversité et qui à ce titre nécessite d'être protégé.

Les mesures de gestion envisagées pour la pérennité de ces mares sont les suivantes :

- **Proscrire l'introduction d'espèces végétales et animales exotiques envahissantes, qui perturbent le milieu et l'écosystème.**
- **Surveiller la présence de la jussie et procéder à des opérations d'arrachage dès son apparition. Se référer au SYMBA Bandiat-Tardoire pour ces opérations.**
- **Pour les mares ayant un niveau d'envasement important, il est utile d'envisager un curage, afin d'éviter leur comblement. L'intervention pourra se répartir sur deux ans, en ne curant qu'une moitié de mare chaque année.**
- **Limiter l'envahissement de la mare par des espèces ligneuses. On veillera à conserver une partie ombragée et une partie en pleine lumière qui permettra un ensoleillement et un réchauffement de l'eau favorable aux espèces.**
- **Des berges en pente douce seront maintenues et une hauteur d'eau peu profonde (80 cm de profondeur maximum).**

- Des tas de branches ou de bois peuvent être réalisés à proximité des mares, pour permettre aux amphibiens de les rejoindre l'hiver pour leur hibernation.

→ Conserver les boisements humides

Les boisements humides constitués de saulaies marécageuses, de bois de bouleaux et d'aulnes seront à conserver et à entretenir. Il est important de les préserver, étant donné qu'ils abritent une autre diversité faunistique et floristique, en contraste avec les milieux ouverts aux alentours. La litière végétale, les arbres dépérissants, sénescents ou morts présents sur ces habitats seront conservés. En effet, ces « petits habitats » demeurent des milieux de vie extrêmement riches sur le plan biologique, notamment en insectes xylophages. Le bois mort ainsi que la litière végétale du sol accueillent une faune dense et variée de décomposeurs, animaux ou végétaux. Les cavités, grandes ou petites dans ces arbres, sont favorables aux oiseaux et notamment les pics, mais aussi aux rapaces nocturnes comme les chouettes. Elles sont également fréquentées, comme les écorces et les crevasses, par les chauve-souris.

Mais surtout, ces boisements humides sont intéressants par rapport à leur pouvoir filtrant. En effet, ils jouent un rôle important dans l'épuration des eaux. Ils ont la possibilité de fixer de nombreux polluants : nitrates, phosphates et autres matières toxiques. A ce sujet, il faut savoir que l'on attribue aux boisements humides un pouvoir de filtration de l'azote environ 40 fois supérieur à celui d'une prairie pâturée (étude CNRS vallée de la Garonne).

Il est également utile de rappeler que les plantations d'autres type de résineux que le pin sylvestre ou les essences de feuillus à fort pouvoir drainant (peupliers, ...) à proximité immédiate ou dans le bois marécageux sont à proscrire. En effet, ils peuvent être les vecteurs de la modification ou de la disparition de cet habitat et des fonctions qui y sont associées.

→ Mettre en place une valorisation du site

La Communauté de Communes Ouest Limousin souhaiterait valoriser le site dont elle est propriétaire. Deux chemins qui partent de chaque côté de l'étang existe déjà mais ne sont pas directement reliés. L'objectif serait donc de relier ces deux chemins et de valoriser à travers une panneautique, les différents éléments du paysage, les zones humides, les travaux d'effacement du seuil et le passé industriel du site.

Pour ce faire, le chemin devra traverser la zone humide et la Tardoire en partie Est du site. Une carte ci-après permet de visualiser le cheminement qui pourrait être mis en place. Ce parcours passant par des parcelles qui n'appartiennent pas toutes à la communauté de communes, il serait nécessaire de conventionner avec les propriétaires ou d'acquérir les parcelles. Pour les parcelles en zones humides, soit la B79, la B80, la B81 et la B957 (cf. carte ci-dessous), l'acquisition des parcelles (frais de notaire + prix des parcelles) pourrait faire l'objet d'un financement à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Il serait également nécessaire de prévoir dans le coût de l'opération, la réalisation d'une passerelle pour franchir la Tardoire.

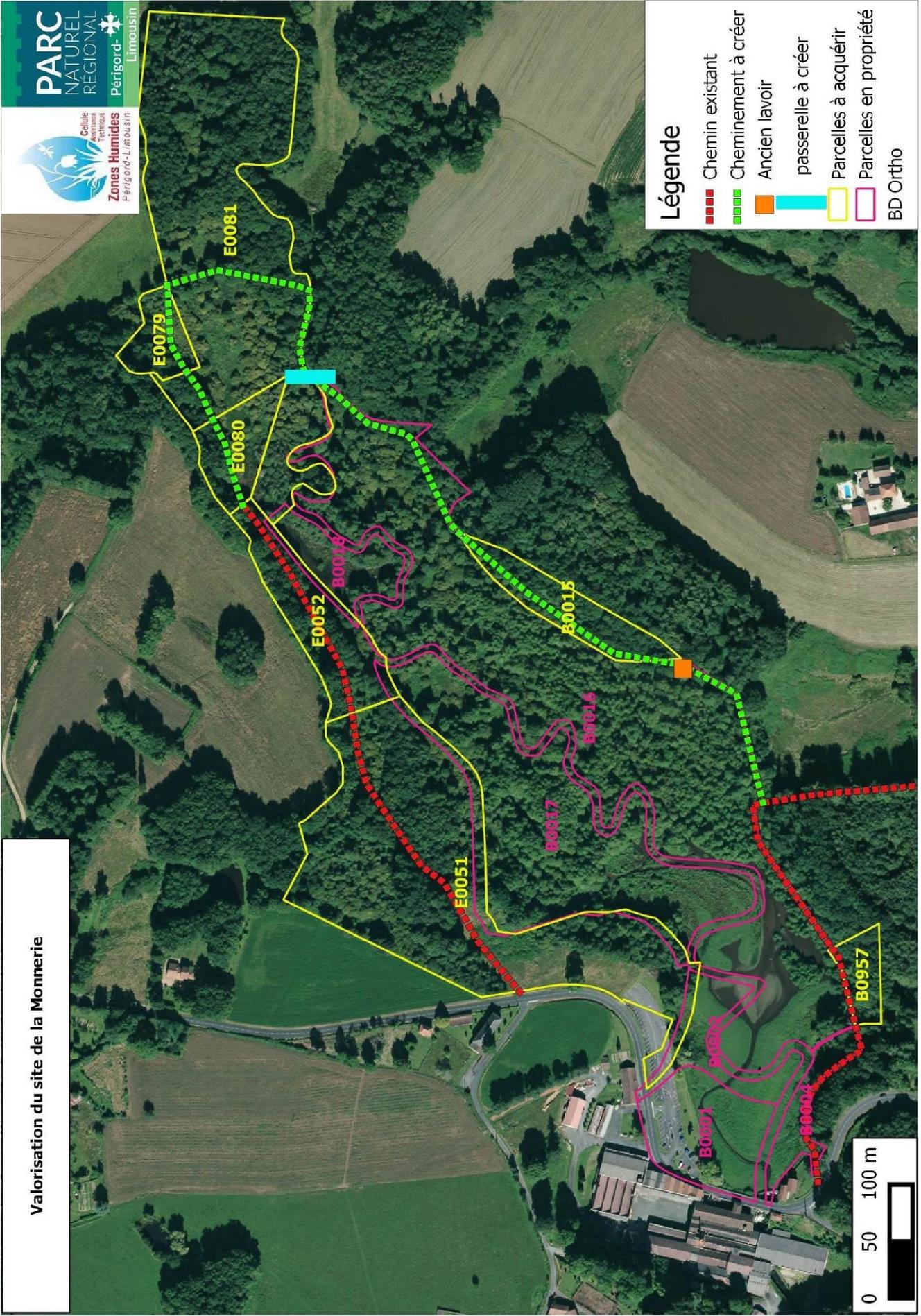
Sur ce parcours, la présence d'un lavoir est à noter et pourrait faire l'objet d'une restauration. Pour sa valorisation, la communauté de communes pourra s'appuyer sur le chargé de mission du « patrimoine » du Parc.

Sur la base de ce plan de gestion, les zones humides qui sont traversées par ce cheminement pourront faire l'objet d'une valorisation. Concernant les éléments à valoriser, quelques pistes de réflexion sont proposées ci-dessous :

- Les espèces :
 - Autour de la mare, il est possible de valoriser les amphibiens et les odonates qui peuplent fréquemment et en nombre ce type de milieux ;
 - L'aulne et le saule qui sont des arbres très présents sur le site qui ont de nombreuses vertus et qui ont influencé la toponymie locale ;
 - D'autres espèces végétales et animales typiques des milieux humides.

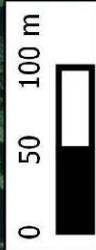
- **Les milieux** : Pas moins de 3 types de zones humides méritent une attention particulière :
 - Les boisements humides qui ont des fonctions importantes d'épuration de l'eau ;
 - Les prairies humides à hautes herbes (mégaphorbiaie en devenir) qui est un habitat intéressant et qui est très favorable à la biodiversité et notamment aux lépidoptères (=papillons) ;
 - La mare qui est un écosystème à part entière, où se développent une faune et une flore très spécifiques.

Ces premiers éléments peuvent servir de base à la valorisation du site. La définition du besoin par la Communauté de Communes Ouest Limousin permettra de préciser la demande et d'engager un travail plus approfondi, en concertation avec l'animateur CATZH Périgord-Limousin.



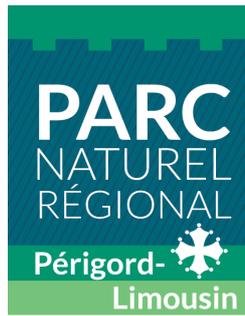
- Légende**
- Chemin existant
 - Cheminement à créer
 - Ancien lavoir
 - passerelle à créer
 - Parcelles à acquérir
 - Parcelles en propriété
 - BD Ortho

Valorisation du site de la Monnerie



○ Synthèse

Prescriptions de gestion	Période d'intervention	Fréquence d'intervention
Conservation de la ripisylve – entretien ponctuel d'arbres menaçants	Automne	Tous les 3 à 5 ans
Maintenir des milieux humides ouverts	Coupe et évacuation des arbres (dessouchage si nécessaire)	Tous les 3 à 5 ans
	Broyage mécanique	Tous les 3 à 4 ans
Restaurer les mares	Automne	Si nécessaire
Conserver les boisements humides	Néant	Néant
Mettre en place une valorisation du site	Néant	Néant



Rédacteur :

Guillaume DEYZAC
Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
La Barde
24450 La Coquille
Tél : 05 53 55 36 07
Fax : 05 53 55 36 01
Mail : g.deyzac@pnrpl.com

Photos et illustrations : Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

